



106, rue Saint-Jean-Baptiste  
Saint-Guillaume (Québec) J0C 1L0

Téléphone : 819 396-2403  
Télécopieur : 819 396-0184  
Courriel : info@saintguillaume.ca

Municipalité de Saint-Guillaume

## AVIS PUBLIC 2 e ANNÉE DU RÔLE D'ÉVALUATION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Guillaume sera, en 2023, en vigueur pour son deuxième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, durant les heures normales de bureau.

AVIS est également donné, conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle, en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
MRC de Drummond au 435, rue Lindsay Drummondville, Qc , J2B 1G6
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement MRC-200 de la MRC de Drummond et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Guillaume, ce 19 septembre 2022

Anny Boisjoli  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anny Boisjoli, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Guillaume, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'**Avis public** ci-haut, concernant « **Avis Public de la 2<sup>e</sup> année du rôle d'évaluation foncière** » en affichant une copie certifiée dudit avis aux endroits désignés par le conseil de cette Municipalité entre 8 h 30 et 16 h 30, le tout conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication ce 19<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2022.

Anny Boisjoli  
Directrice générale et greffière-trésorière